Suisse: Des parents musulmans condamnés pour avoir refusé que leurs filles suivent des cours de natation

14/08/2011 à 16h16

Le budjet fédéral suisse vient de s'enrichir de 1400 francs représentant le montant de l'amende infligée par le tribunal administratif de Bâle-Ville à des parents musulmans qui refusaient que leurs deux filles suivent des cours de natation à l'école primaire.

Le tribunal bâlois a estimé qu'il existait un intérêt public important à ce que tous les enfants suivent les cours de natation.

Oumma

(Merci à W. Desouche & à Jazzman)